

La Rochelle, le 11 décembre 2012

Olivier FALORNI

Député de la Charente-Maritime

Membre de la Commission du
Développement Durable et de
l'Aménagement du Territoire

Membre titulaire du
conseil d'administration du
Conservatoire de l'espace littoral
et des rivages lacustres

Membre de la
Commission supérieure du
Crédit Maritime Mutuel

Conseiller Municipal

Réf. OF/SC RV045B-12

Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'Éducation nationale
Ministère de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75532 PARIS SP

Monsieur le Ministre, *cher Vincent,*

J'ai été interpellé par des enseignants du Lycée Jean Dautet de la Rochelle. En effet, il a été évoqué récemment, une possibilité de fermeture de la section de BTS CGO (*Comptabilité et Gestion des Organisations*) du lycée Jean Dautet de La Rochelle au profit du lycée de Saint-Jean-d'Angély.

Cette éventualité inquiète évidemment les professeurs engagés dans la réussite de ce BTS implanté à La Rochelle depuis plus de vingt ans. De plus, cette filière est la seule en formation initiale et elle bénéficie du recrutement le plus important de l'Académie de Poitiers avec des promotions de 35 étudiants et un taux de réussite qui se situe entre 95 et 100 %, contre 60 à 70 % pour le reste de cette même Académie.

A cela vient s'ajouter l'inquiétude des professionnels de l'Ordre des Expert Comptables qui recrutent énormément dans cette section pour les cabinets de La Rochelle et alentours. Les opportunités de stages et de recrutements sont donc bien plus importantes dans la Communauté d'Agglomération de la Rochelle (CdA) qui compte 81 cabinets contre 6 pour la ville pressentie.

.../...

Ce BTS est reconnu attractif et performant. En effet, la réussite de ce diplôme permet aux élèves de trouver un travail rapidement et, pour le tiers des plus performants, de poursuivre leurs études avec succès. Je doute que les élèves pourront suivre ce même parcours à Saint-Jean-d'Angély sans remettre en cause le succès de la filière. En effet, les élèves viennent pour un grand nombre de l'Agglomération rochelaise (22 étudiants sur 30 en 1ère année 2012/2013).

Le questionnement sur la pertinence de cette décision, si elle est effectivement envisagée, est légitime et porterait un coup aux professeurs et aux élèves qui depuis 25 années font de ce diplôme une réussite.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de bien vouloir prendre en considération les remarques exprimées sur ce dossier, une décision définitive devant être arrêtée par le Rectorat le 20 décembre prochain.

En vous remerciant,

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Bien amicalement



Olivier FALORNI